



La coordination de parcours

La coordination de parcours

Dans le cadre de la transformation de l'offre médico-sociale, des postures professionnelles nouvelles et des compétences spécifiques doivent être repérées et consolidées pour accompagner les personnes dans leur parcours et ainsi garantir la continuité et le développement de son pouvoir d'agir. La fonction de coordination de parcours devient donc centrale.

Cette formation doit permettre de bien saisir le contexte, les enjeux et les implications de la mise en place de cette fonction.

► Objectifs de la formation

Cette formation permettra aux participants de :

- Connaître et comprendre les orientations des politiques publiques en matière d'accompagnement ;
- Comprendre l'impact de ces orientations sur les organisations, les paradigmes d'intervention et les positionnements professionnels des différents intervenants ;
- Situer la fonction de coordination au sein de ces enjeux ;
- Identifier le rôle et les missions du coordinateur de parcours dans un contexte de travail en réseau et en partenariat.

► Durée de la formation

La durée de la formation est de 2 jours en présentiel, soit 14 heures.

► Public concerné

Professionnels occupant ou ayant vocation à occuper une fonction de coordination.

Pour les personnes en situation de handicap, le référent handicap de l'ERTS étudie, à la demande du candidat, les adaptations nécessaires pour le bon déroulement de la formation.

► Contenu de la formation

- Les enjeux de l'inclusion et du pouvoir d'agir des personnes accompagnées ;
- La transformation de l'offre médico-sociale et ses impacts sur les pratiques ;
- La fonction de coordination de parcours : définition, missions, repères, rôle, tâches et compétences attendues.

► Modalités pédagogiques

Durant cette formation, les stagiaires travailleront sur :

- Des apports théoriques ;
- Des mises en situation à partir de scénarios réalistes et concrets ;
- Des échanges pratiques favorisant les discussions et la collaboration.

La coordination de parcours

► Validation de la formation

A l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée aux participants.

► Type d'intervenants

Formateur expérimenté dans la coordination de parcours et la transformation de l'offre médico-sociale.

► Conditions d'accès

Tout professionnel adressant sa fiche d'inscription.

► Frais de formation

360 € / personne les 2 jours de formation.

► Financement de la formation

Le financement de la formation peut être pris en charge par :

- Plan de développement des compétences pour les salariés ;
- Financement individuel.

► INSCRIPTION

Prendre contact avec le Pôle
Communication Développement et Territoires

Pour plus d'informations, l'ERTS-CFAS organise des réunions d'informations tous les mois (consulter les dates sur notre site internet)

► Dates et lieux

Session inter-établissements à Olivet
les 4 et 5 juillet 2024

Ou en intra-établissement sur demande

► CONTACTS

Secrétariat :

contact.formations@erts-olivet.org

☎ : 02 38 69 17 45

ARDEQAF
ERTS - CFAS
2032 Rue du Général de Gaulle - CS 60002
45166 OLIVET Cedex

☎ : 02 38 69 17 45

www.erts-olivet.org

SIRET 48927001700010

L'ERTS-CFAS est gérée par l'association ARDEQAF, loi 1901